629.
SR 1441
(P.S.)
69477

IDÉES PRÉLIMINAIRES, ET *PROSPECTUS* D'UN OUVRAGE *Sur les Pêches Maritimes de France.*

Par M. LEMOYNE, Maire de la ville de Dieppe.

DEPOT DES CARTES ET JOURN. DE LA MARINE
R F

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXXVII.

AVERTISSEMENT.

LE ſieur LEMOYNE, Maire de la ville de Dieppe, fit connoître par deux Mémoires qu'il préſenta au Miniſtère en 1775, combien l'augmentation progreſſive des droits ſur le Poiſſon aux entrées de Paris, étoit nuiſible à la Pêche maritime, & ces droits furent diminués.

Mais la conſommation qui ſe fait à Paris, toute conſidérable qu'elle eſt, n'étant pas comparable à celle qui ſe fait dans toutes les provinces du Royaume, qui ne participent point à ce ſoulagement, le ſuccès des deux premiers Mémoires a fait deſirer la rédaction

d'un troisième ; dont la ville de Dieppe a chargé le sieur Lemoyne, & dont l'objet est de rendre sensibles les obstacles & les inconvéniens qui arrêtent encore le progrès de la Pêche nationale, & d'indiquer les moyens de la rétablir dans l'état florissant où on l'a vue.

Le *Prospectus* que l'on donne aujourd'hui au Public, & la première partie de l'Ouvrage concernant le commerce & la vente de la Marée fraîche à Paris, étoient à peine achevés, lorsque la même ville, mue par des causes particulières, prescrivit au sieur Lemoyne de les présenter provisoirement au Gouvernement, qui fit, dans les halles de Paris, divers changemens

indiqués par cette première partie.

Au ſurplus le plan de cet Ouvrage parut important aux Miniſtres de la marine & des finances; mais ils ſentirent qu'il ſeroit toujours imparfait, s'il n'embraſſoit point la totalité des Pêches du Royaume. Le mal paroiſſant univerſel, ſemble exiger un remède général; en conſéquence, ils ont chargé le ſieur Lemoyne de s'en occuper promptement, & d'étendre ſes recherches à tout ce qui intéreſſe les Pêches par tout le Royaume. Ils lui ont offert tous les éclairciſſemens qui dépendroient d'eux; il en a déjà trouvé beaucoup, tant au dépôt de la Marine, que dans différens ports maritimes, & même chez l'Étranger;

mais tout considérables qu'ils sont, il s'en faut bien qu'ils suffisent pour remplir entièrement l'objet que l'on se propose.

On ne doute pas que toutes les personnes qui ont des connoissances sur cette matière, ne s'empressent à fournir les faits & les réflexions propres à perfectionner un ouvrage qui intéresse aussi essentiellement le bien public; mais on a conçu que les personnes de province les plus capables, ne pourroient entrer dans tous les détails que ce plan exige, si on ne le leur mettoit sous les yeux. C'est par cette raison que le Ministère a jugé nécessaire de faire imprimer ce Prospectus, afin que, par sa lecture,

chaque Corps, même chaque citoyen zélé & inſtruit, ſoit en état de recueillir, d'une manière plus efficace & plus uniforme, tout ce qui peut contribuer à l'utilité & à la perfection de l'ouvrage projeté, & que le ſieur Lemoyne puiſſe réunir ſous un même point de vue, tout ce qui intéreſſe les Pêches nationales, en général & en particulier.

Les perſonnes qui voudront bien aider à compléter cet ouvrage, ſont priées d'adreſſer leurs Obſervations & Mémoires au ſieur Lemoyne, Maire de Dieppe, & d'y mettre une ſeconde enveloppe à l'adreſſe, ou de M. de Sartine, Miniſtre & Secrétaire d'État de la Marine, ou à celle de M. le Contrôleur général des finances.

Elles ſont auſſi priées d'y joindre l'indication de leur demeure, afin qu'il puiſſe, ſi elles l'y autoriſent, leur demander des éclairciſſemens ultérieurs, & leur envoyer un exemplaire de l'ouvrage.

LA FRANCE avantageuſement ſituée, eſt de toutes les Nations de l'Europe, celle qui peut le plus facilement & avec plus d'abondance, ſe procurer toutes les choſes néceſſaires à la ſubſiſtance & à tous les beſoins de ſes habitans. La bonté de ſon ſol eſt telle, qu'avec les ſoins & la culture néceſſaires, elle pourroit fournir une fois plus de denrées qu'ils ne pourroient en conſommer. Située entre deux mers poiſſonneuſes, elle eſt à portée de ſe procurer auſſi abondamment des comeſtibles ou autres productions également précieuſes, & de tirer de grandes richeſſes des Nations voiſines par l'exportation de ſon ſuperflu. Mais par une fatalité difficile à concevoir, le luxe a prévalu, il a multiplié les Manufactures qui, preſque ſans partage, ſe ſont emparées, pendant

quelque temps, de toutes les attentions & de toute la protection du Gouvernement; le Cultivateur comme le Pêcheur se sont trouvés oubliés; chargés d'impôts multipliés & très-onéreux dans la forme de leur perception, le découragement les a suivis, & la diminution des denrées que l'un & l'autre pouvoient nous procurer, en est inévitablement résultée. Les François se sont trouvés richement habillés, fastueusement meublés, tandis qu'ils manquoient des objets les plus essentiels à la vie.

Un fait aussi visible n'a pu échapper long-temps à l'attention du Gouvernement, qui a commencé à s'occuper sérieusement du succès de l'Agriculture: la Pêche a paru mériter aussi quelques regards; mais on est bien éloigné de sentir encore toute son importance, & combien elle influe sur la puissance de l'État. Ses opérations sont confinées

dans les frontières du Royaume; peu de personnes instruites fréquentent les bords de la mer; si quelques-unes de celles qui sont à portée d'éclairer le Gouvernement, s'y transportent momentanément pour leur plaisir, elles ne s'occupent que de la rareté & de la beauté du spectacle qui se présente à leurs yeux, sans fixer leur attention sur la nature & l'immensité des richesses qu'elle nous offre.

C'est sans doute par cette raison, qu'aucun François n'a encore travaillé à en approfondir tous les détails & toute l'utilité. M. Duhamel du Monceau, dont la réputation est universellement connue, est le premier qui ait entrepris de travailler cet objet avec toute l'étendue qui lui est propre; mais cet ouvrage que l'auteur continue, & dans lequel nous avons puisé déjà de grandes lumières, n'embrasse point encore tout ce qui intéresse les pêches considérées comme

un objet de commerce. Nous ſommes donc obligés d'entreprendre nous-mêmes d'en donner les premières idées. Notre ville, comme plus voiſine de la Capitale, eſt entièrement livrée à ce genre de travail; c'eſt ſur elle que pèſe le plus le fardeau des impôts, ſon commerce eſt abſolument reſſerré par les entraves qui en ſont la ſuite.

Les premiers traits de bienfaiſance du Roi, que nous venons d'éprouver par la diminution des droits qui ſe payoient aux entrées à Paris, excitent nos efforts; l'attention avec laquelle le Miniſtère travaille à concilier l'intérêt des finances de Sa Majeſté avec celui de ſes peuples, & l'autoriſation ſpéciale qu'il a bien voulu nous donner, fondent nos eſpérances.

Il eſt des maux qui ne peuvent être connus que par ceux qui en reſſentent directement & perſonnellement les effets: tout tableau qui en ſera tracé

par une main étrangère, ſera toujours infidèle, & ne peut tendre qu'à induire en erreur. C'eſt du Pêcheur, c'eſt de l'Armateur, c'eſt du Négociant qu'il faut les apprendre ; c'eſt auſſi dans ces ſources que nous avons puiſé la majeure partie des faits & des obſervations que ce Mémoire contient. Mais avant de nous livrer aux détails que ce plan exige, nous avons cru devoir faire connoître ſommairement toute l'importance du commerce des Pêches, de quelle manière il influe ſur les forces & la puiſſance de l'État, & combien il eſt digne de la protection particulière du Gouvernement.

Utilité & importance des Pêches.

On a diviſé juſqu'aujourd'hui en trois claſſes la ſource des richeſſes de l'État ; l'Agriculture, le Commerce & les Manufactures.

On a vu que l'Agriculture tire du ſein de la terre les alimens & les matières premières des travaux utiles; on a dit que les Manufactures en augmentent la valeur, en les diſpoſant aux différens uſages auxquels elles ſont propres; il eſt clair que le Commerce en procure la vente, tant dans nos provinces que chez l'Étranger, de qui il nous apporte en échange, ou des eſpèces ou d'autres marchandiſes. Quoique la Pêche nous procure une multitude d'avantages également précieux, & qui l'aſſimilent à l'Agriculture, elle a eu juſqu'ici le malheur de ne point avoir un rang particulier.

Le rapport qu'elle a avec le commerce, l'a fait ſouvent confondre avec lui, mais celui-ci ne l'a avouée qu'en ce qui touche la vente & le tranſport de ſes productions; les Chambres établies pour le protéger, ne ſont point deſcendues juſqu'à la barque des Pêcheurs,

elles ne ſe ſont pas occupées de ce qui les intéreſſe en particulier. Ils ſont les ſeuls dans tout l'ordre du Gouvernement, qui ſoient ſans repréſentans, ſans défenſeurs & ſans appui.

Tandis que les Nations voiſines excitent depuis long-temps le zèle de leurs Pêcheurs, par des Prix & des récompenſes, & ſe mettent en état d'attirer chez eux des richeſſes conſidérables par l'exportation du fruit de leurs pêches, l'activité des nôtres s'eſt trouvée ralentie & inſenſiblement anéantie par l'inexécution des loix de police, par le poids des impôts, & par les entraves auxquelles leur perception a donné lieu.

La pêche n'appartient point du tout à la claſſe du Commerce: il ne cultive, ne produit & ne perfectionne point; ſon unique objet eſt de faire circuler ce que les autres claſſes produiſent.

La Pêche a ſon produit comme l'Agriculture; elle tire de la mer des alimens & autres choſes utiles, comme celle-ci les tire de la terre; elle exige, comme l'Agriculture, des peines, des ſoins & des dépenſes; & ſi elle en diffère, ce n'eſt que par leur plus grande étendue, & par les dangers & les pertes auxquelles elle eſt expoſée.

Un bateau-pêcheur coûte quelquefois autant qu'une ferme; l'armement, les filets & leur entretien, coûtent plus que le labour & les ſemences.

La Ferme ne périt point; elle ne fait qu'augmenter en valeur à proportion des ſoins du propriétaire c'eſt une poſſeſſion éternelle pour lui & ſes ſucceſſeurs; aucun évènement ne peut la leur enlever. Le bateau-pêcheur le mieux entretenu, ne dure pas plus de ſix ou huit ans; il eſt expoſé chaque jour aux fureurs d'un élément que rien ne peut vaincre; ſouvent

ſouvent une tempête l'engloutit avec tous ſes filets & les malheureux pêcheurs qui le conduiſent. Quoique ces conſidérations duſſent leur mériter une protection particulière, des indemnités & des récompenſes, la différence ne conſiſte que dans l'excès des charges & des impôts dont ils ſont grévés.

Si les alimens que le pêcheur nous fournit ne ſont pas d'une néceſſité auſſi indiſpenſable que ceux que nous procure l'agriculture, ils y ſuppléent : celui qui mange du poiſſon, conſomme d'autant moins de blé, ainſi que des chairs des animaux terreſtres, que nous ne ſommes pas les maîtres de multiplier au gré de nos deſirs & de nos beſoins. La diſette, qu'un excès de conſommation ou les maladies épizootiques, ont fait naître depuis peu dans la plupart de nos provinces, fait ſentir de plus en plus l'avantage d'y ſubſtituer des poiſſons ; ils ſont

plus variés & plus multipliés ; la quantité n'en eſt pas limitée comme celle des animaux & des productions de la terre. La mer nous offre une vaſte étendue, il n'eſt queſtion que d'y puiſer *(a)*. Ils ſont également agréables & utiles. Le riche comme le pauvre, l'homme en ſanté comme le malade, tout le monde y trouve des alimens proportionnés aux facultés de ſon eſtomac ou de ſa fortune. Combien de cruſtacées, de teſtacées, de coquillages de toutes eſpèces ſervent de nourriture au peuple qui habite nos côtes maritimes, & lui tiennent quelquefois lieu de tout autre aliment ! des poiſſons plus délicats ſont pour les gens aiſés une nourriture auſſi agréable que ſalubre, « preſque tous les alimens que » l'on tire de la mer, nous dit le ſavant

(a) Nous ne parlons ici principalement que des poiſſons de paſſage, qui ſe conſervent dans le ſel, & dont la quantité eſt inépuiſable.

Auteur d'une hiſtoire économique des mers occidentales de France *(b)*, ſont de nature à céder aiſément aux forces digeſtives ; il ne faut qu'un eſtomac mé- « diocrement fort pour diſſoudre ceux de « ces alimens qui paſſent pour les plus « difficiles à digérer ; ils n'ont ni la tenacité « de la plupart de ceux que l'on tire des « végétaux, ni l'onctuoſité de la plupart « de ceux que l'on tire des animaux ter- « reſtres ; les premiers, par leur tiſſu ſerré « & leur crudité, les ſeconds, par leur « ſubſtance graſſe, ſont ſujets à fatiguer « l'eſtomac & à éluder l'action des ſucs « digeſtifs : les alimens que fournit la mer « ſont preſque tous d'un tiſſu rare, peu « ſont embarraſſés de graiſſe, ou s'ils en « contiennent, c'eſt une graiſſe tenue, de « la plus aiſée diſſolution. » Ils ſont, dit « M. de Valmont de Bomare, dans ſon «

(b) M. Tiphaigne. *Eſſai ſur l'Hiſtoire économique des Mers occidentales.*

Histoire Naturelle, « infiniment plus » salubres que ceux des étangs & des » rivières, ces derniers contenant tou- » jours une humidité mal-saine, que la salure de la mer enlève aux premiers. »

Les habitans des rivages de la mer ne sont pas les seuls qui profitent de ces avantages. La marée fraîche se transporte dans les provinces, plus ou moins loin, suivant que la fermeté de la chair des différentes espèces de poissons, les met en état de supporter les secousses du transport. Les rayes, solles, vives, turbots, barbues, &c. se peuvent transporter à cent lieues de distance; de sorte qu'il est peu d'endroits dans l'intérieur du royaume, où l'on ne puisse porter de la marée de l'une ou de l'autre mer.

D'autres poissons plus abondans ou de passage, tels que la morue, le maquereau, le harang, la sardine, le ton, le saumon, &c. se conservent dans le

ſel, ſe sèchent, ſe marinent, ſe ſorriſſent ou boucanent, & par ces différens moyens ſe gardent, ſe tranſportent dans toute l'étendue du royaume, même chez l'Étranger, & deviennent un objet très-important de conſommation & de commerce.

Ainſi en meſurant, comme on le doit, le degré de conſidération que mérite une des parties du corps politique de l'État, par celui de ſon utilité & de ſa néceſſité indiſpenſable pour la ſubſiſtance de la Nation; on doit être ſurpris de voir que la pêçhe n'ait depuis long-temps obtenu ni faveur ni protection.

Les hommes peuvent exiſter ſans luxe, mais ils ne peuvent ſubſiſter ſans alimens.

Si le luxe occupe une multitude d'ouvriers qui fourniſſent au commerce des marchandiſes d'un grand prix, tant

pour la consommation intérieure que pour l'exportation chez l'Étranger ; tout cela n'est fondé que sur le caprice : le moindre évènement, des malheurs, une misère constante en anéantissent bientôt le produit. Il n'en est pas de même des alimens, en tel état & telle situation que l'on se trouve, on ne peut s'en passer.

La force & l'heureuse situation d'un État, dépendent des productions alimentaires qu'il sait se procurer par lui-même ; si de son sol, si de ses pêches il tire assez pour sa subsistance, il vit dans une indépendance entière, & s'il peut atteindre jusqu'au superflu, il sait en tirer parti, pour attirer chez lui les richesses des Nations voisines.

Au reste, pour bien juger de l'utilité des pêches, il ne faut pas se borner à les envisager comme capables de pourvoir à notre nourriture, elles ne méritent pas moins de considération par le

rapport qu'elles ont avec les manufactures, arts & métiers, l'agriculture, le commerce, la population, les finances, la navigation & les forces maritimes du royaume.

Manufactures, Arts & Métiers.

Nos pêches verſent dans les autres conditions, des ſommes conſidérables, par la conſommation qu'elles font des différentes denrées, & par le grand nombre de bras qu'elles occupent; elles emploient une quantité immenſe de gaudron, de chanvre, de toile, de fer, de bois, de planches, de tan, &c. elles occupent un nombre infini de Charpentiers, Perceurs, Calfats, Poulieurs, Cordiers, Voiliers, Toiliers, Tanneurs, Forgerons, Cloutiers, Hotiers, Brouetiers, Caqueuſes, Paquereſſes, Saleurs, Tonneliers, Sorrins, &c. & ſous ce point de vue elles ont un rapport eſſentiel avec

les manufactures, arts & métiers, elles y occasionnent le débit & les enrichissent.

Agriculture.

ELLES n'ont pas moins de relation avec l'agriculture. Elles excitent le zèle du Cultivateur, & lui procurent de très-grands avantages, par la consommation qu'elles font de ses productions, comme chanvre, cidre, vin, eau-de-vie, biscuit, viandes fraîches & salées, légumes & autres provisions.

Les voitures employées à transporter dans l'intérieur du royaume les poissons frais & salés, font dans les auberges une consommation de foin, paille, avoine & de toutes choses nécessaires à la nourriture des voituriers; on peut juger de l'immensité de cette consommation en considérant le nombre d'hommes & de chevaux que ces transports emploient. Il entre dans Paris environ trois à quatre

mille voitures de marée par an; celles qui la tranſportent de Dieppe, diſtant de quarante lieues, font la route en vingt-quatre, trente ou trente-ſix heures, ſuivant le moment de la pleine mer & celui de l'arrivée des bateaux-pêcheurs; chaque voiture eſt attelée de ſix chevaux, qui relaient ſouvent trois, quatre & cinq fois; de ſorte que chacune a employé ſur la route vingt à trente chevaux. Cette quantité qui augmente à proportion de l'éloignement des autres villes maritimes qui fourniſſent auſſi cette capitale, juſqu'à plus de cent lieues de diſtance, n'eſt encore rien en comparaiſon de tous ceux qui ſont occupés à diſtribuer le poiſſon frais dans toutes les autres villes, bourgs & villages des provinces voiſines de la mer; on peut juger par-là, de la quantité de chevaux que le ſeul tranſport de la marée emploie par tout le royaume.

Celui des morues, harengs, maquereaux & autres poiſſons ſalés, ainſi que des huiles & autres productions de la mer, en emploient encore bien davantage. Ces différens objets partent de toutes les provinces maritimes, pour ſe diſtribuer dans toutes celles de l'intérieur, juſqu'aux plus éloignées. Si l'on conſulte les perſonnes qui voyagent dans l'hiver, elles atteſteront que c'eſt une choſe frappante, de rencontrer par toutes les routes, le grand nombre de voitures chargées de tous ces poiſſons, & de voir l'étonnante circulation qui s'opère pendant les mois de novembre, décembre, janvier & février de chaque année. On ne peut voir ſans ſurpriſe, arriver & partir de Dieppe des voitures de toutes formes, de toute eſpèce & de toutes provinces, dont la quantité eſt telle, que ſouvent celles des courriers & des voyageurs, ſur cette même route,

ne peuvent pas jouir un inſtant de la chauſſée, & que toutes les auberges ſont hors d'état de contenir la multitude des chevaux qui abondent dans cette ſaiſon, ainſi que dans les mois de juin, juillet, août & ſeptembre pour les maquereaux & morues.

En même temps que le produit de nos pêches occaſionne la conſommation des productions de la terre, une partie de nos pêcheurs s'occupe du ſoin de les multiplier; nos villes maritimes ne les fourniſſent pas tous, les habitans des villages voiſins viennent faire, avec ceux des villes, les pêches de la morue, du hareng & du maquereau; cette nouvelle eſpèce, auſſi laborieuſe que l'autre, s'occupe, dans l'intervalle d'une pêche à l'autre, à labourer une petite portion de terre, & il n'en eſt point qui ſoit mieux cultivée que celle de ces villages; on s'y attache principalement à la culture

du chanvre, on l'y prépare, les femmes & les enfans le filent & en lacent des filets; de ſorte que cette eſpèce amphibie, qui habite alternativement l'un & l'autre élément, ſait tirer avantage de tous les deux, & ſupporte le double impôt auquel les productions de chacune ſont aſſujetties.

Commerce.

Nos Armateurs ne ſont pas vendre pour leur compte le poiſſon dans les provinces, des marchands mareyeurs achettent la marée au port, pour la faire tranſporter dans toutes les autres villes, bourgs & villages voiſins; des Négocians achettent les poiſſons ſalés, huiles & autres objets, pour les faire circuler dans les provinces les plus éloignées, deſquelles ils retirent en retour toutes les denrées & marchandiſes que chacune produit.

Ce que nous venons de dire en fait connoître l'étendue, & démontre que ces ſalines ſont le premier mobile d'une circulation intérieure abſolument intéreſſante pour le commerce. Elle peut le devenir encore bien plus, ſi, comme nous avons lieu de l'eſpérer, Sa Majeſté, daigne nous débarraſſer des entraves qui s'oppoſent à l'accroiſſement de nos pêches, & nous fournir les moyens d'en exporter le fruit, & de ſoutenir la concurrence avec les Nations voiſines. Ce que nous allons ajouter en fera de plus en plus ſentir la néceſſité.

Population.

Si l'on excepte la pêche de la baleine au détroit de Davis ou ſur les côtes de Groënland, & qui ne ſe fait plus en France, & celle de la morue qui ſe fait au banc de Terre-neuve, aux îles Saint-Pierre, Miquelon & d'Iſlande;

les autres pêches se font près de nos côtes ou de celles de nos voisins.

Ces dernières, qui sont très-multipliées, se font avec des filets ou avec des hains ou hameçons, & toutes occasionnent beaucoup de peines & de soins préalables.

Chaque matelot-pêcheur est obligé d'en fournir une quantité déterminée pour sa part; s'il ne le peut, ou n'en a pas la faculté, il est des personnes dont l'état est d'en fournir pour lui; mais alors sa part, dans le produit de la pêche, est partagée par moitié entre lui & le propriétaire des filets. De-là naît un grand intérêt pour le pêcheur, de se mettre en état de se les fournir lui-même: mais le premier établissement ou construction des filets & leur entretien, exigent beaucoup de travaux & de dépenses; s'il est obligé d'acheter la matière première, & de la faire travailler à prix

d'argent, cette dépenſe monte haut & ſurpaſſe ſouvent ſes facultés; il ne peut le faire avec avantage, qu'autant qu'il a une famille qui ſe charge de ces travaux, qui prépare le chanvre, le file, laſſe les filets, les monte, les tanne & les mette en état d'aller à la mer; alors le travail de ſa famille lui procure un bénéfice égal au ſien, puiſque les filets qu'elle lui a préparés ont, ſur le produit de la Pêche, une part égale à la ſienne; il eſt donc de ſon intérêt de s'aſſocier dès ſa tendre jeuneſſe une compagne qui partage ſes travaux avec lui.

L'entretien des filets & les travaux journaliers auxquels ils donnent lieu, lui impoſent encore bien plus particulièrement l'obligation de ſe marier. Il faut les ſécher à chaque voyage, ſans quoi ils tomberoient en pourriture. Les Pêcheurs ſont par conſéquent obligés d'en avoir de rechange, afin que pendant

que les uns sèchent, les autres puissent servir, de manière que le Pêcheur ne perde point de temps, & aussitôt le débarquement de son poisson & des filets qui ont servi à le prendre, il retourne sur le champ à la mer. Il leur arrive souvent des dommages; il faut les ramander, &, de temps à autre, remplacer les portions mauvaises par d'autres nouvelles.

La construction des lignes ou cordes pour les hameçons, se fait de même par la famille du Pêcheur; mais leur entretien coûte encore plus de soins & de peines, parce que ceux-ci rentrent presque tous les jours au port, & que les Pêcheurs aux filets sont huit jours & souvent plus, sans les mettre à terre.

Il faut, par cette raison, trois garnitures de lignes. Chaque fois que le Pêcheur vient au port, il faut laver & faire sécher celle avec laquelle il arrive;

il

il retourne à la mer avec la ſeconde garniture, ſa famille répare la troiſième, met des hains ou hameçons où il en manque, & les garnit d'appât, afin que le Pêcheur, à ſon retour, les trouve prêts, puiſſe ſortir à la même marée & pêcher ſans interruption; il faut encore que ces femmes ou leurs enfans aillent ſur les ſables & dans les rochers, chercher les vers & petits poiſſons qui doivent leur ſervir d'appât, ou qu'ils les payent bien cher, ſi elles ne peuvent les pêcher.

Le Pêcheur continuellement expoſé à la rigueur des ſaiſons & d'un élément furieux, ayant preſque toujours ſes vêtemens mouillés, ſans feu pour les ſécher, & ſouvent ſans aucun moyen de ſe mettre à l'abri, ne pourroit retourner à la mer ſans interruption, ſi ſa femme ou une famille, ne lui diſpoſoit des hardes & du linge pour changer, &

ne lui préparoit les alimens qu'il eſt obligé d'embarquer avec lui; il ne pourroit ſortir à la même marée, s'il étoit obligé d'y vaquer lui-même, & il ſe ruineroit s'il lui falloit employer une main étrangère.

Il n'eſt point d'état enfin auquel le concours des travaux de la femme & des enfans ſoit auſſi indiſpenſablement néceſſaire qu'à celui du Pêcheur; ſi ſa famille eſt nombreuſe, ſon gain augmente dans la même proportion. Il eſt des travaux à la portée des enfans, ils deviennent utiles preſque en naiſſant; bien éloigné de craindre, comme il arrive dans beaucoup d'autres états, la naiſſance d'une nombreuſe famille, ſa richeſſe eſt fondée ſur ce qui fait ſouvent la ruine des autres; tout l'invite donc à ſe marier dès ſa tendre jeuneſſe.

Ces hommes qui vivent preſque

toujours à la mer, ne connoiſſent point le libertinage qui dépeuple les villes; quoique la dureté de leurs travaux augmente la force de leur tempérament, la vertu & la ſageſſe ſont leur partage; une heureuſe fécondité en eſt le fruit & la récompenſe; les courtes apparitions qu'ils font chez eux, après pluſieurs jours d'abſence, ne font qu'y contribuer davantage.

Auſſi voyons-nous la population de nos Pêcheurs, ſupérieure, preſque du double, à celle des autres hommes. C'eſt elle qui fournit une partie de ceux qui montent les vaiſſeaux du Roi & les navires Marchands; elle ſuppléeroit encore, outre cela, à la dépopulation des provinces de l'intérieur, ſans les pertes que les naufrages fréquens & les guerres occaſionnent.

Ce n'eſt point de cette claſſe que ſort cette jeuneſſe libertine qui déſole

les provinces & la capitale elle-même, par ſon inconduite & ſes excès : les Pêcheurs ne connoiſſent point l'oiſiveté. A peine une pêche eſt-elle finie, que ces hommes laborieux travaillent pour en commencer une autre, & chacune fournit toujours une ample occupation à leur famille auſſi laborieuſe qu'eux.

Finances.

La finance eſt celle de toutes les parties de l'État qui en retire les plus grands avantages, ils ſont tels que le principal objet de ce Mémoire eſt de démontrer que l'excès des droits que paye la Pêche, eſt une des premières cauſes de ſa décadence.

On ſeroit ſurpris, en effet, de voir la réunion des droits auſſi variés que multipliés, que nos poiſſons payent à l'arrivée, au départ, ſur la route, aux entrées, à la conſommation, & de ceux

auxquels ſont aſſujetties les denrées dont nos Pêches occaſionnent l'emploi. Il eût été avantageux de rapporter ici la ſomme totale de ces produits; mais quelques recherches que nous ayons pu faire, nous ſommes bien éloignés de connoître toutes les impoſitions locales, que les villes & les différens Seigneurs ont établies, ou que l'intérêt des Traitans & le zèle outré de leurs commis, font varier & multiplier dans les différentes provinces, même ſouvent dans les différentes villes d'une même province.

La maſſe totale ne peut ſe trouver réunie que dans leurs regiſtres. Nous ne pouvons détailler ici que le petit nombre qui eſt à notre connoiſſance, d'où l'on pourra juger de ce qui ſe paſſe ailleurs. Le Miniſtre ſeul peut ſe procurer le détail entier; nous nous bornerons donc à dire qu'avant la faveur

que le Roi a bien voulu nous accorder au commencement de 1775, telle quantité de hareng frais, payée neuf livres par les consommateurs de Paris, avoit acquitté quatre livres douze sous de droits; de sorte qu'après avoir prélevé, sur quatre livres huit sous restant, les salaires des travailleurs des halles, les frais de transport, les bénéfices des Marchands en gros & en détail, il restoit à peine vingt à trente sous à nos Armateurs & Pêcheurs.

On inférera aisément de-là qu'il n'est aucune partie dans le Gouvernement qui ait payé au Roi des droits aussi considérables que la Pêche, & que la ville de Dieppe qui est entièrement bornée à ce genre de Commerce, est celle de toutes les villes du Royaume qui, en proportion de sa modique étendue, lui en ait procuré le plus; & qui, par cette raison & par l'épuisement

qui en a été la ſuite, ſe flatte d'acquérir plus de droits à ſa protection royale.

Forces maritimes.

TOUTES ces conſidérations doivent céder encore aux avantages que nos Pêches procurent aux forces maritimes du Royaume.

Si, comme autrefois, ſimples en nos mœurs comme en nos deſirs, nous ſavions nous contenter des productions de notre ſol, nous ne fréquenterions que nos mers pour y faire la Pêche; forts dans nos foyers, nous attendrions, ſans crainte, l'ennemi qui viendroit en troubler la paix; mais la découverte du Nouveau monde nous a offert des poſſeſſions très-étendues & des productions avec leſquelles nous nous ſommes tellement familiariſés, que nous les comptons maintenant au nombre de nos beſoins. Toutes les Nations qui nous

environnent, ont voulu également les partager, de-là des jalouſies, de la rivalité & des guerres qui ont exigé de chaque Nation d'y tranſporter des forces & d'établir ſur la mer des armées formidables, afin de protéger ſes poſſeſſions & le tranſport des denrées qu'elles procurent. L'Angleterre inacceſſible par aucune autre voie que par mer, en réuniſſant toutes ſes forces ſur ſa Marine, a contraint ſes voiſins d'y porter auſſi les leurs. La France toujours expoſée à la rivalité & à la jalouſie de cette Nation, ſa plus proche voiſine, eſt forcée de maintenir toujours ſa Marine ſur un pied qui puiſſe lui en impoſer, & elle ne peut y parvenir qu'en proportion de l'étendue de ſes Pêches; elles ſont la principale & la meilleure école des Matelots; la Marine marchande offre trop ſouvent des hommes épuiſés par la molleſſe ou le libertinage, la Pêche fournit au

contraire des hommes forts, robuſtes & vigoureux; toujours ſur la mer dans les plus petites nacelles, expoſés aux intempéries de l'air, aux tempêtes & aux plus grands dangers, ils ſe familiariſent avec eux, & ſupportent d'autant plus facilement les travaux les plus pénibles & les plus dangereux auxquels on peut les employer ſur les vaiſſeaux du Roi; auſſi le célèbre Duguétrouin n'employoit ſur ſes vaiſſeaux que des Matelots-pêcheurs de Dieppe pour ſes baſſes manœuvres, & de Saint-Malo pour les hautes.

L'expérience a fait connoître que la véritable puiſſance d'un État dépend du degré de ſes forces navales, & que celles-ci ſont ſubordonnées à la quantité & à l'intrépidité de ſes Matelots, conſéquemment à l'étendue de ſes Pêches. C'eſt ſouvent à elles qu'il doit ſes véritables richeſſes & ſon accroiſſement: l'Hiſtoire nous fournit, & nous avons

vu de nos jours nombre d'exemples de toutes ces vérités.

L'Eſpagne éblouie par l'éclat & la multitude des tréſors que lui offroient le Mexique & le Pérou, crut qu'ils devoient lui tenir lieu de tout, elle négligea ſes pêches & ſon commerce maritime, les Anglois ſurent en profiter pour la combattre avec avantage; en vain fit-elle conſtruire un grand nombre de vaiſſeaux, ils lui devinrent inutiles, faute de Matelots pour les conduire.

L'origine & les accroiſſemens de la Hollande, nous font voir plus ſenſiblement encore tous les avantages qu'on peut tirer de la Pêche; c'eſt par elle que cette petite Nation laborieuſe a commencé ſes premiers travaux; elle y a donné toute ſon attention; elle n'a pas pris pour meſure ſes ſeuls beſoins & ſa conſommation, elle a fourni les Nations voiſines: les richeſſes qu'elle en a rapportées, l'ont miſe en état d'embraſſer

différentes branches de Commerce qui lui en ont procuré de nouvelles; ſes forces ſont nées avec ſes richeſſes: elle a oſé prendre les armes pour acquérir ſa liberté, elle y a réuſſi; mais elle n'a pas pour cela négligé ſes Pêches; elle a ſenti qu'elle ne pouvoit conſerver ſes forces que par la même voie qui les lui avoit acquiſes, elle eſt parvenue même à les accroître au point de ſe rendre puiſſante & formidable dans toutes les parties du monde, où elle a les plus beaux & les plus ſolides établiſſemens; de ſorte que les Pêches ſont le principe de la naiſſance & de l'accroiſſement de ſa puiſſance. Elle y donne ſes ſoins plus que jamais; elle multiplie, comme l'Angleterre, les prix & les récompenſes; elle en porte les produits à l'Étranger, elle en rapporte d'autres qu'elle vend à diverſes Nations: elle a peu d'Agriculture & de Manufactures, & cependant elle nous fournit une quantité

de marchandiſes qu'elle nous apporte dans ſes navires, qu'elle emploie auſſi au tranſport de nos propres marchandiſes d'un de nos ports à l'autre, pour occuper ſes Matelots, ſur la quantité deſquels elle fonde toute ſa grandeur & ſa force.

Mais ſans ſortir de la France, la ville de Dieppe nous fournit des preuves de la même vérité ; l'emplacement ſur lequel elle eſt bâtie, n'étoit autre choſe qu'un marécage inhabitable & un tas de galet jeté par la mer ; quelques Pêcheurs, pour leur commodité, conſtruiſirent des cabanes ſur ce galet, leurs profits y en attirèrent d'autres, & cette réunion forma ſucceſſivement une ville conſidérable, dont les habitans ne tardèrent pas à mériter, par leur expérience, l'eſtime & la confiance de leur Souverain : ils furent choiſis par Guillaume le Conquérant, pour la conduite de la flotte qu'il arma dans leur port, & avec laquelle il ſoumit l'Angleterre.

En 1175, cette ville fut prise d'emblée & livrée au pillage, ses maisons & ses bateaux furent brûlés, la majeure partie de ses habitans fut passée au fil de l'épée; mais on ne tarda pas à la voir renaître pour ainsi dire de ses cendres; le petit nombre de ses habitans qui s'étoit soustrait à la fureur de l'ennemi, chercha bientôt à se rétablir par le même moyen qui avoit procuré sa première élévation. Une partie se livra de nouveau à la Pêche, tandis que l'autre poussa la Navigation dans des lieux inconnus, découvrit les côtes d'Afrique & y fit les premiers établissemens *(c)*. Le concours de ces deux genres de travail, fit bientôt renaître l'opulence. Si l'on en suit les progrès jusqu'à nos jours, on verra cette ville continuellement l'objet de la jalousie des ennemis de l'État, pillée, bloquée, bombardée, incendiée alter-

(c) Un de ces établissemens porte encore maintenant le nom de *Petit-Dieppe*.

nativement, & toujours relevée avec plus d'éclat & d'avantage, au point d'armer des flottes à ſes frais, de combattre contre les ennemis de l'État, de ſe rendre redoutable par ſes forces maritimes aux Nations voiſines; tout cela ſans autre ſecours & ſans autre moyen que ſes Pêches & ſa Navigation *(d)*.

(d) En 1339, la ville de Dieppe fut encore livrée au pillage des troupes Flamandes, qui ſervoient Édouard, roi d'Angleterre; mais elle répara ſes pertes ſi promptement, que dès 1372 elle fut en état d'armer en guerre, & faire monter de ſes propres Matelots, pluſieurs vaiſſeaux, qui, joints à ceux de l'Eſpagne, combattirent deux jours de ſuite (les 24 & 25 juin) devant la Rochelle, où la flotte Angloiſe fut détruite.

Si, après la priſe de Rouen, elle ne put éviter de tomber ſous la domination Angloiſe, elle fut la première à en ſecouer le joug; elle ſe procura de l'artillerie & des munitions, paya de ſes propres deniers, des troupes employées dans le pays de Caux. Après avoir épuiſé ſes fonds pour le bien de l'État, elle le ſervit encore de ſon crédit, en faiſant des emprunts, dont le

Tous ces faits prouvent complètement la réalité des avantages infinis que procurent les Pêches & la Navigation : si la ville de Dieppe, bombardée & réduite en cendres encore une fois par les Anglois en 1694, n'a pu se relever de ce dernier malheur aussi avantageusement que des premiers, c'est que les

---

Roi se chargea par des Lettres patentes du 22 mars 1441.

Elle força les Anglois à abandonner ses murs & le pays de Caux, mais elle resta toujours exposée à leurs hostilités ; ils furent encore pendant long-temps maîtres du château d'Arques & du fort du Pollet qui commandoit sur elle ; leurs entreprises journalières ne la découragèrent point, elle continua de pêcher, arma plusieurs vaisseaux en course, suivant les intentions du Roi, qui les lui fit connoître par une Lettre du 14 avril 1475, &, réunissant ses forces à celles de ses voisins, enleva un convoi de quatre-vingts navires Flamans, & tous les bateaux-pêcheurs appartenans à l'ennemi.

Après ces actes de vigueur, qui contribuèrent à rétablir le calme dans le Royaume, les Dieppois

circonſtances n'étoient plus les mêmes; les villes voiſines avoient profité de ſes déſaſtres pour s'emparer de ſon Commerce. Réduite à celui des Pêches ſeulement, des guerres fréquentes les ont

---

épuiſés, s'occupèrent du ſoin de réparer leurs pertes; mais les habitans de Rouen qu'ils avoient aſſociés à leurs établiſſemens en Afrique, s'en étoient emparés pendant que Dieppe ſoutenoit les efforts de leurs ennemis communs; les Dieppois furent donc forcés de tenter de nouvelles entrepriſes; ils ſurent que les Hollandois pêchoient la morue ſur le banc de Terre-neuve, ils y envoyèrent pluſieurs navires, & introduiſirent en France cette nouvelle pêche.

Ils profitèrent de cette circonſtance pour faire partir, avec leurs Terreneuviers, pluſieurs navires qui trafiquèrent ſur les côtes de l'Amérique, & pouſsèrent de nouveau la Navigation auſſi loin qu'il paroiſſoit alors poſſible de l'étendre; ils réparèrent tellement, par ces différens moyens, leurs forces & leurs fortunes, que, ſuivant des annales manuſcrites, vers l'an 1534, Jean Ango, l'un d'eux, informé que deux de ſes navires, revenant des Moluques, avoient été pillés par deux

ont troublées, des entraves multipliées les ont gênées; des droits locaux, de nouvelles impositions en ont épuisé les bénéfices, & n'ont plus permis de soutenir la concurrence avec les Hollandois

---

deux vaisseaux Portugais, en arma à ses frais, une douzaine qu'il envoya bloquer le port de Lisbonne, & qui le vengèrent complètement de l'insulte qu'il avoit reçue.

Un Ambassadeur Portugais ayant été envoyé exprès en France, pour savoir les causes de ces hostilités, le Roi, satisfait de la fermeté d'Ango, renvoya cet Ambassadeur pour traiter avec lui.

En 1555, les Dieppois troublés de nouveau dans leur Navigation par les Anglois & les Hollandois, armèrent encore, & montèrent eux-mêmes dix-huit vaisseaux, sous les ordres du sieur d'Épineville que le Roi honora de la commission de Général. Cette petite Escadre se signala, & soutint avec avantage un combat contre vingt-quatre grandes hourques flamandes, dont elle prit la majeure partie.

La ville de Dieppe en reçut de la part du Roi, par une Lettre particulière, l'honneur d'une félicitation, qui fut réitérée par des Lettres patentes du 1.er février 1557.

& les Anglois, qui redoubloient leur protection en faveur de leurs Pêches, tandis qu'on oublioit & qu'on épuisoit les nôtres.

Il n'est cependant aucuns des sujets du Roi qui méritent, autant que nos Pêcheurs, sa protection royale.

Le Soldat ne sert que pendant un temps limité, après lequel il acquiert sa liberté; nos Matelots sont Soldats toute leur vie; à l'âge le plus avancé, ils doivent servir, si les infirmités ne les mettent pas hors d'état de le faire.

Le Soldat est à la solde de l'État en paix comme en guerre; il lui coûte beaucoup en temps de paix, & ne lui produit rien: le Matelot n'est payé que pendant le temps de ses services; en paix, ses travaux sont les plus utiles, & ceux, de tout le Royaume, qui produisent les plus grands droits, & procurent les plus grands avantages.

Le Soldat peut s'instruire en peu de

temps, le Matelot ne s'inſtruit point; il n'eſt formé que par la plus longue expérience; il ne le peut être avantageuſement que par les Pêches, & par une habitude contractée dès l'enfance. Auſſitôt que le fils d'un Matelot ſait marcher, il joue au bord de la mer, il monte dans les manœuvres, il ſuit ſon père à la Pêche, il voit le danger ſans le connoître, il ſe familiariſe avec lui ſans y faire attention; à peine a-t-il atteint l'âge de huit à dix ans, qu'on lui donne de l'emploi ſur le bateau-pêcheur; ſon grade & ſes fonctions augmentent avec l'âge, il les a faites toutes alternativement lorſqu'il parvient à l'âge mûr *(e)*, & il a acquis alors des connoiſſances, une expérience & une hardieſſe qu'aucune autre voie ne peut procurer, & auxquelles rien ne peut ſuppléer.

C'eſt au milieu de la tempête & des

(e) M. Duhamel du Monceau.

plus gands dangers, que le travail du Matelot devient plus eſſentiel & plus indiſpenſable. Le ſalut du vaiſſeau dépend ſouvent de ſa fermeté, de ſon intrépidité, & de ſon exactitude dans ſes opérations : l'image de la mort ne lui fait aucune impreſſion, par l'habitude où il eſt de la braver; il n'eſt point d'école ni de diſcipline, qui puiſſe former un homme de ce genre.

L'Angleterre en étoit bien convaincue, lorſque, par un violement du droit des gens, juſqu'alors inouï, elle a, avant de nous déclarer la guerre, commencé par s'emparer de nos Matelots, & les a tenus priſonniers pendant preſque toute ſa durée : c'eſt par un effet de la même politique, qu'elle a reſſerré ſi étroitement nos Pêches aux îles Saint-Pierre & Miquelon ; c'eſt enfin par la même raiſon, que tandis qu'elle étudie & ſaiſit ainſi les moyens de diminuer nos forces navales, elle travaille à augmenter les

ſiennes, en protégeant & multipliant les Pêches : ce ne ſera jamais que par la même voie que nous pourrons parvenir à lui en impoſer.

Si, comme nous oſons l'eſpérer de la bonté du Roi, Sa Majeſté daigne jeter ſur les Pêches de la Nation, un coup-d'œil favorable, bientôt l'aiſance renaîtra dans les ports de la France, & ſur-tout dans le nôtre; l'on verra s'accroître l'eſpèce de ces hommes ſi précieux à l'État & ſi propres à en aſſurer la force; & notre Auguſte Monarque ne tardera pas à connoître qu'en même temps que nous avons conſervé dans nos archives, différentes Lettres de nos Rois, entr'autres, une de Louis XIV, qui ſera toujours pour Dieppe un monument de gloire & de reconnoiſſance, nous avons auſſi conſervé dans nos cœurs, ces ſentimens de zèle, de fidélité & d'attachement qui les avoient méritées à nos ancêtres.

C'eſt d'après les principes qui viennent d'être indiqués, que nous allons entreprendre de donner une idée de la ſituation & du commerce des Pêches nationales. Nous commencerons par celles de la marée fraîche, à la ſuite de laquelle nous traiterons de la police des Pêches en général, & examinerons les cauſes de la dépopulation du poiſſon ſur nos côtes, les loix de police, leur inexécution, les différentes manières de pêcher les plus en uſage; nous diſtinguerons celles que nous croyons deſtructives, nous rechercherons les moyens de nous procurer les meilleurs poiſſons plus frais, & de les pouvoir tranſporter plus loin; de-là nous paſſerons aux pêches ſalées du Hareng, du Maquereau & de la Morue, qui ſont les objets les plus intéreſſans de notre commerce. Nous donnerons ſur toutes ces différentes pêches, le détail des frais & des dépenſes auxquelles chacune eſt

aſſujettie, ſon produit, le profit de l'Armateur & du Pêcheur, les droits dont chacune eſt grévée à l'entrée, à la circulation & à la conſommation, les entraves qui reſtreignent & gênent ce commerce. Nous comparerons, autant qu'il ſera en notre pouvoir, toutes ces pêches à celles des Nations voiſines, & rechercherons les cauſes de la préférence preſque univerſelle qu'elles ont ſur les nôtres.

Ce plan ne nous permet pas de nous borner à ce qui intéreſſe particulièrement les pêches & le commerce de notre ville; nous ſommes forcés d'embraſſer tout ce qui concerne les pêches en général; nous ferons en ſorte de ne rien omettre de ce qui eſt relatif à celles qui ſe font dans les autres ports de la Manche, & qui ſont à notre connoiſſance, mais il s'en faut bien que nous ſoyons en état de faire connoître tout ce qui intéreſſe en particulier chacun des autres ports

de la France, livrés à la pêche, parce que chacun a ſon uſage & ſa manière de pêcher, chacun eſt ſujet à des droits & à des obſtacles particuliers; tels éclairciſſemens que nous ayons cherché à nous procurer, ce que nous avons appris n'eſt rien en comparaiſon de ce qu'il ſeroit intéreſſant de ſavoir, mais qu'il eſt impoſſible de réunir ſans des ordres & l'autorité du Gouvernement.

Nous finirons par la pêche de la Baleine, abſolument abandonnée par les François; & nous ferons connoître les avantages qu'il y auroit à la rétablir.

FIN.